



SECRETARE DEPARTEMENTAL
Jacques BEYRIS
PRINCIPAL
Collège JEANNE D'ALBRET
Boîte postale 1512 64015 PAU CEDEX
TEL 0559301337 FAX 0559304230 jbeyris@club-internet.fr
mariaaristizabal@voila.fr

obligation de pilotage de plus en plus forte, du fait de l'attribution de missions éducatives dont personne n'hérite officiellement au sein de l'établissement scolaire. Nos journées s'allongent par d'interminables réunions où nous devons constamment solliciter des volontariats sans lesquels il ne nous sera impossible de les mener à bien.



Améliorations des conditions de travail ?

Les récentes annonces syndicales nous confortent dans notre rôle de militants syndicaux, en ce sens qu'elles valident le sentiment que beaucoup de nos collègues ont exprimé : les personnels de direction sont appelés à gérer des situations de plus en plus complexes avec des moyens de plus en plus comptés.

B2I et ASSR, notamment, relèvent de ces missions définies sans affectation à une catégorie de personnes, partant du principe que « tout le monde peut le faire ».

Dernier avatar, la formation aux premiers secours : il faut et il suffit (mon prof de 1^{ère} C disait que c'était une condition nécessaire et

de 10 élèves environ. Le collège moyen comportant 5 divisions pour 140 élèves, il suffit de dégager 168 heures de temps d'un moniteur AFPS diplômé pour « traiter » un établissement moyen. Soit six semaines de temps scolaire. Les professeurs apprendront donc à fonctionner avec des classes amputées de dix élèves trois fois deux jours de la semaine. Mais souligner cela relève de la mauvaise volonté évidente des personnels de direction, ainsi que le proclame haut et fort un instructeur départemental en réunion. Comme quoi il vaut mieux être professeur que chef d'établissement, parfois.

Nous continuerons d'assurer nos tâches avec tout le sérieux dont nous sommes capables, mais demain, trouvera-t-on encore des collègues qui souhaiteront rejoindre le corps des personnels de direction ? Et l'EPL multi-site ne sera-t-il pas la réponse à un recrutement difficile, ainsi qu'en atteste la énième réforme du concours de recrutement ?



Le retour des attributions des DGH est clair : seul l'horaire officiel minimum est servi aux établissements. Les ARE seront attribuées plus tard. Tout poste incomplet est supprimé. Les effectifs des classes sont optimisés pour donner lieu à l'attribution de moyens minimums.

Cette disparition quasi complète à l'heure actuelle des marges de manœuvre s'accompagne d'une

suffisante) que les élèves de troisième reçoivent une formation de 12 heures au secourisme, par groupe

